

# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 10 avril 2025

À 18 h 30

L'an deux mil vingt-cinq, le dix avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Carine BOQUET, Maire.

**Présents** : MM. Philippe VAST, Laurent TAUVEL, Martial BOQUET, Yannick CHOUQUET et Vivien CRIBELIER.

Mmes Marie-Christine QUEVAL, Angélique DELAMOTTE, Céline DUPARC et Ludmylla LANGLOIS.

**Représentés** : Jean-Louis LECANU par Philippe VAST  
Frédéric TOMASSZEWSKI par Marie-Christine QUEVAL

**Absent** :

Monsieur Martial BOQUET a été nommé secrétaire.

## APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024

Le Conseil Municipal de la commune après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, les détails des dépenses effectuées et celles des mandats à délivrer, les bordereaux de titres de recettes, bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024, après s'être assuré que le receveur a pris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans les écritures, statuant sur l'ensemble des opérations du 1er janvier au 31 décembre 2024 y compris ceux relatives à la journée complémentaire, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 12

## APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

**FONCTIONNEMENT :**

DEPENSES	677 038.96 €	RECETTES	867 695.69 €
		Résultat 2024	90 656.73 €
		+	282 692.63 €
REPORT 2023		=	
RESULTAT CUMULÉ			473 349.36 €
FONCTIONNEMENT 2024			

## INVESTISSEMENT :

DEPENSES		Résultat 20
308 720.21 €		-65 676.74
		+
REPORT 2023	-	127 768.2
		=
RESULTAT CUMULE 2024 (001)		<b>-193 444.97</b>

RESULTAT GLOBAL 2024 TOUTES SECTIONS =

Approuvé sous la présidence de Madame Marie-Chr  
Maire s'étant retiré lors de l'approbation, le co  
l'unanimité.

CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0  
POUR : 11

## AFFECTATION DU

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence d  
approuvé le compte administratif de l'exercice 2024  
Considérant qu'il y'a lieu de prévoir l'équilibre budgét  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation d  
Constatant que le compte administratif fait apparaître

un excédent de fonctionnement de :  
un excédent reporté de :

soit un excédent de fonctionnement cumulé de :

un déficit d'investissement de :

**soit un besoin de financement de :**

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2024 com

Résultat d'exploitation au 31 décembre 2024 : EXCÉ  
Affectation complémentaire en réserve (1068)  
**Résultat reporté en fonctionnement (002)**

Résultat d'investissement reporté (001) : DÉFICIT

CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0  
POUR : 12

## VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant  
prévisionnels de référence, les allocations compensat  
réformes fiscales.

Il est proposé de maintenir les taux d'imposition en  
par l'état.

Le Conseil  
ne pas aug

Les taux 2

Taxe fonci
Taxe fonci
Taxe habit
Sous Total
Coefficient
Total

CONTRE :  
ABSTENTI  
POUR : 12

**FONCTIO**

Total

**INVESTIS**

**TOTAL D**

CONTRE :  
ABSTENTI  
POUR : 12

Suite à l'e  
été relogé

Il revient  
dépôt de

Pour cela  
afin de dé

Sur présen  
Madame P  
fonction c

CONTRE :  
ABSTENTI  
POUR : 12

